

Pour publication immédiat

COMMUNIQUÉ

La Ville de Senneterre met à jour ses documents administratifs pour ses ressources humaines

Senneterre, le 8 juin 2021 – La Ville de Senneterre est heureuse d'annoncer qu'une convention collective débutant le 1^{er} janvier 2021 est conclue jusqu'au 31 décembre 2025 avec ses employés cols bleus travaillant au Service technique. Les négociations avec le Syndicat canadien de la fonction publique se sont déroulées dans le respect et l'harmonie.

Des augmentations salariales annuelles de 2 % sont consenties dans cette convention, dont les deux premières années sont versées en montant forfaitaire. Également, si l'indice des prix à la consommation pour le Canada est supérieur à l'augmentation prévue, un ajustement maximal de 0,5 % sera applicable s'il y a lieu, pour chacune de ces années, rétroactivement au 1^{er} janvier.

Le statut de trois journaliers temporaires a été modifié pour des postes permanents de journalieropérateur de machinerie légère. Les affectations de véhicules ont été modifiées et leur abolition permettra une meilleure mobilité de la main-d'œuvre et facilitera l'apprentissage des plus jeunes.

« Je remercie les gens qui se sont impliqués activement dans les négociations. Nous sommes heureux de cette entente pluriannuelle qui consolide ce département si essentiel dans les services à la population », a mentionné M. Jean-Maurice Matte, maire de la Ville de Senneterre.

« Le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 988, et la Ville de Senneterre sont fiers d'avoir signé cette convention collective de cinq ans; des gains ont été acquis autant pour les syndiqués que pour la municipalité », a déclaré le président du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 988, M. Clément Lamarche.





De gauche à droite, première rangée :

M. Clément Lamarche, président du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 988 et M. Jean-Maurice Matte, maire de la Ville de Senneterre.

Deuxième rangée : Mme Marjolaine Boutin, conseillère syndicale du Syndicat canadien de la fonction publique, M. Claude Leroux, secrétaire du Syndicat de la section locale 988, M. Patrick Rodrigue, directeur général, Mme Louise Allaire-Boucher, conseillère, et M. Marcel Marcotte, directeur du Service technique et directeur général adjoint.

Dans la poursuite des modifications aux documents administratifs relatifs aux ressources humaines, la Ville a adopté un nouvel organigramme, ainsi qu'une nouvelle politique administrative et salariale des cadres, dont la dernière n'avait pas été révisée depuis 1995. Parmi les faits saillants de cette politique, notons que le régime de retraite des employés cadres a été modifié en abolissant une allocation de retraite pour bonifier le régime à cotisation déterminée. « Sans coût additionnel pour la municipalité, nous avons réussi à moderniser la politique afin de la rendre plus attractive pour le futur », a souligné le directeur général, M. Patrick Rodrigue.

— 30 —

Source: Jean-Maurice Matte

Maire

Ville de Senneterre

Tél.: 819 737-2296, poste 210

Cell.: 819 856-5863

immatte@ville.senneterre.qc.ca